

# **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **Séance du 30 mars 2009**

Le 30 mars 2009, à 19 h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Maurice GIACOMINI, Maire.

Etaient présents : 12 membres : Maurice GIACOMINI, Jacky TONOLI, Alain BOSSON, Annie CARRIER, Didier BAUD, Michel BOUSQUET, Daniel GUILLEMARD, Laurent HUAU, Anny MARTIN, Christian SORO, Bruno TASSAN, Gilbert THIODET.

Absents excusés : 3 membres : Pascal AUDUC (procuration à Maurice GIACOMINI), Frédérique GRAND, Stéphane LANCOUD (procuration à Didier BAUD).

Date de la convocation : 24 mars 2009.

Secrétaire de séance : Annie CARRIER.

### **APPROBATION DE COMPTES-RENDUS**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **approuve** le compte-rendu du Conseil Municipal du 09 février 2009.

### **DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Madame Annie CARRIER est désignée Secrétaire de séance.

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2008 ET COMPTE DE GESTION 2008**

#### ❖ Section de fonctionnement :

Les dépenses réalisées en 2008 s'élèvent à 1.248.324,80 € et les recettes à 1.662.496,10 €, avec le report de 2007, soit un excédent de clôture de 414.171,30 €.

#### ❖ Section d'investissement :

Les dépenses réalisées en 2008 s'élèvent à 1.581.232,11 €, et les recettes à 1.694.739,48 €, avec le report de 2007, soit un excédent de clôture de 113.507,37 €.

Le Compte de Gestion, établi par le Trésorier, est conforme au Compte Administratif de la Commune.

**Hors de la présence de Monsieur Maurice GIACOMINI, Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **approuve** le Compte Administratif 2008 et constate sa conformité avec le Compte de Gestion 2008,
- **affecte** les résultats de fonctionnement de l'exercice 2008 de la façon suivante :
  - réserves (compte 106) = 200.000 €

- report en fonctionnement (compte 002) = 214.171,30 €

## VOTE DES TAUX COMMUNAUX D'IMPOSITION POUR L'EXERCICE 2009

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **décide** de fixer les taux applicables aux taxes communales pour l'exercice 2009 à :

- Taxe d'habitation =	10,03 %
- Taxe foncière bâti =	12,33 %
- Taxe foncière non bâti =	39,23 %

*Il est précisé que ces taux sont identiques à ceux votés pour l'exercice 2008.*

## SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité :**

- **octroie** les subventions communales suivantes :

- APE :	1.600 €
- APE (fonds d'animation) :	2.250 €
- APE – Classes Vertes :	2.790 €
- A.I.C.A. :	315 €
- Ecole de la Vie :	400 €
- Etre en Fêtes :	2.900 €
- Etre en Fêtes – « 14 juillet » :	3.500 €
- Etre en Fêtes- « Fête Interrégionales 2010 » :	4.000 €
- La Belle Epoque :	1.500 €
- La Boule du Salève :	1.370 €
- La Boule du Salève – « Encadrement enfants » :	930 €
- RASED :	300 €
- La Prévention Routière :	80 €
- Nous Aussi :	630 €
- Sports et Loisirs Adaptés du Genevois :	300 €
- MUTAME :	150 €
- Crèche Parentale Ambilly – « Tintamarre » :	1.250 €
- Amicale du Personnel d'Etrembières :	200 €
- DDEN :	50 €
- APE / Collège de Gaillard ( FCPE) :	100 €
- Ecoles privées :	3.940 €
- Scouts Guides de France :	150 €
- CCAS :	15.000 €

**TOTAL : 43.705 €**

## PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2009

- Fonctionnement :

Le montant de la section de fonctionnement passe de 1.507.245 € en 2008 à 1.660.607 € en 2009, soit une augmentation de 10,17 %, qui correspond principalement à la location du bâtiment de la Communauté d'Agglomération pour les nouveaux ateliers municipaux, à la réfection des peintures du Groupe Scolaire et de la Bibliothèque.

Les principales dépenses pour l'exercice 2009 restent les charges de personnel et les charges à caractère général. Quant aux recettes, elles proviennent principalement des impôts et taxes, ainsi que des dotations de l'Etat et des fonds genevois.

- Investissement :

Les crédits d'investissement diminuent, de 21,11 %, passant de 2.466.000 € en 2008 à 1.945.390 € en 2009.

Les principaux programmes d'investissement consistent en la réalisation d'importants travaux de voirie (particulièrement les aménagements paysagers et d'un mur anti-bruit au giratoire sur la RD1206, et le début du programme de la place du village au Pas de l'Echelle et de la 1<sup>ère</sup> tranche de l'aménagement de la traversée du Chef-lieu).

Les recettes sont essentiellement constituées de subventions, du virement de la section de fonctionnement.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **approuve** le Budget Primitif 2009.

### **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN D'ANNEMASSE-AGGLO**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **accepte** la convention de mise à disposition de la Commune d'Etrembières de terrains appartenant à Annemasse-Agglo, à titre gratuit et pour une durée de 2 années, à compter du 01 avril 2009,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer cette convention.

### **MODALITE DE CONVOCATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX AUX SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **accepte** l'envoi des convocations pour les conseils municipaux, ainsi que leurs annexes, par e-mail aux conseillers municipaux qui en auront fait la demande écrite,
- **décide** de mettre en place un accusé de lecture, qui sera conservé dans le dossier de la séance,
- **demande** de continuer l'envoi des convocations et de leurs annexes par support papier aux conseillers municipaux n'ayant pas d'adresse e-mail.

### **QUESTIONS DIVERSES**

**\* Règlement et tarifs de la future Bibliothèque**

Dans le cadre de l'ouverture prochaine de la bibliothèque « Le Petit Prince », il est proposé d'adopter le règlement intérieur, ainsi que les tarifs d'adhésion et d'indemnisation, de ce nouvel équipement communal.

L'inscription serait ouverte à tout le monde, avec une différenciation au niveau tarifaire comme suit :

Enfant (moins de 18 ans) et Etudiant	3 €
Adulte (Etrembières et Veyrier)	8 €
Adulte hors commune	10 €
Famille (Etrembières et Veyrier)	10 €
Famille hors commune	12 €

D'autre part, il est proposé de fixer les indemnités suivantes :

Retard dans la restitution d'un ouvrage	0,50 € / semaine
Perte de la carte d'abonnement	1,5 €
Perte / Vol d'un ouvrage	Valeur de l'ouvrage neuf

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **approuve** le règlement intérieur de la bibliothèque « Le Petit Prince », comportant également les tarifs d'adhésion et d'indemnisation, ci-joint,
- **décide** de mettre en place ce règlement intérieur à compter du 01 mai 2009.

#### **\* Participation fiscalisée au SIAEAB – Exercice 2009**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **décide** de fiscaliser la participation de la Commune au SIAEAB pour l'exercice 2009.

#### **\* Informations diverses**

- o Monsieur le Maire indique que Annemasse Agglo souhaite faire le point sur la participation ou non des élus dans les différentes commissions intercommunales. Madame CARRIER fait part de son souhait de ne plus faire partie de la Commission « Scolaire », et Madame MARTIN de la Commission « Sports ».